

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2024

Ordre du jour

- 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2024**
- 2. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**
- 3. REAMENAGEMENT DU CARREFOUR RD220/RD31 A PFETTISHEIM – AVENANT N°1**
- 4. NOUVEAUX VESTIAIRES ET CLUB-HOUSE A PFETTISHEIM : FIXATION DE L'ENVELOPPE APD**
- 5. COUVERTURE DU BOULODROME DE TRUCHTERSHEIM : FIXATION DE L'ENVELOPPE APD**
- 6. CONVENTION DE PARTICIPATION DES ARBORICULTEURS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CLOTURE**
- 7. CONVENTION DE TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE - AVENANT 1**
- 8. BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE - OUVERTURE DE CREDITS**
- 9. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION MASKEB**

TRUCHTERSHEIM

SÉANCE DU

09 DECEMBRE 2024 à 20 H 00

Sous la Présidence de M. Justin VOGEL, Maire

MEMBRES PRESENTS :

Mmes Christine BLÜCHER, Béatrice DEBES, Isabelle DIETRICH, Adeline JULES, Barbara KUGEL, Dyna PETER-OTT, Fabienne RAPINAT, Christelle RAUCH, Marie-Laure RAYMONDEAUD-CASTANET, Catherine ROBICHON, Véronique ROSA.

MM Jean-Claude DOILLON, Mathieu EHRHART, Denis FIX, Pierre HOENEN, Charles MADER, Vincent SCHMITT, Régis STADELWIESER, Bruno WACK, Pierre-Gilles WAGNER, Henri WEISS, Marc WENDLING, Jean-Paul ZIMMERMANN.

MEMBRES ABSENTS AVEC PROCURATION :

Mme Marie BILLON-BASS qui donne procuration à M. Charles MADER
Mme Isabelle FONTAINE qui donne procuration à M. Denis FIX
Mme Magali REBMANN-MITTELHEISSER qui donne procuration à M. Pierre-Gilles WAGNER

MEMBRES ABSENTS SANS EXCUSE :

MM. Gilles ARNOLD, Christophe THOMAS

Secrétaire de séance : Marie-Laure RAYMONDEAUD-CASTANET

Quorum : 24/29

**01-OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2024**

Le procès-verbal de la séance du 04 novembre 2024 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance.

Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité, dans la forme et la rédaction proposées.

02-OBJET : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne

- Mme Marie-Laure RAYMONDEAUD-CASTANET comme secrétaire de séance.

**03-OBJET : REAMENAGEMENT DU CARREFOUR
RD220/RD31 A PFETTISHEIM – AVENANT N°1**

Le carrefour situé à l'intersection des rues Principale, de Truchtersheim et du Fossé Hans à Pfettisheim constitue un nœud important pour les flux de déplacement entre les nouveaux lotissements de la rue des Fauvettes et de la rue des Perdrix, et les commerces et les bâtiments communaux.

Afin d'améliorer la sécurité des piétons et en particulier des jeunes élèves des établissements scolaires, une étude de faisabilité sous forme de mission complète de maîtrise d'œuvre a été commandée le 19 juillet 2024 au bureau d'études BEREST d'Illkirch pour un montant initial de 12 320 € HT.

Dès lors, de nombreux échanges ont été conduits avec les services de la Communauté européenne d'Alsace en charge de l'entretien de ces voies départementales (RD 220 et RD 31).

Monsieur le Maire présente le projet de travaux qui en découle, à savoir la mise en place de deux feux tricolores asservis à un radar pédagogique et la réalisation de ralentisseurs en sortie de village, en direction de Reitwiller. L'enveloppe financière de ces travaux a été estimée à 75 330 € HT. Considérant le délai de réalisation de ce chantier, la durée de la phase DET (direction de l'exécution des travaux) a été raccourcie et le montant de cette phase ramené à 2 812 €HT au lieu des 4 312 €HT prévus initialement. La mission de maîtrise est donc réévaluée à 10 820 € HT, soit une baisse de 12,17 %.

La commission d'ouverture des plis réunie le 09 décembre 2024 à 18H15, après examen des éléments et des justificatifs présentés, a donné un avis favorable quant à l'avenant présenté.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la réalisation de ces travaux,
- de valider le montant prévisionnel de ces travaux fixé à 75 330 € HT,
- d'accepter l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre confié au bureau d'études BEREST d'Illkirch pour le réaménagement du carrefour RD 220/ RD 31 à Pfettisheim pour un nouveau montant d'honoraires de 10 820 € HT,
- d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation de travaux et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier, y compris l'avenant.

04-OBJET : NOUVEAUX VESTIAIRES ET CLUB-HOUSE A PFETTISHEIM : FIXATION DE L'ENVELOPPE APD

Monsieur le Maire rappelle que le projet de nouveaux vestiaires et club-house à Pfettisheim a été initié en 2022 avec le choix du cabinet d'architecture TAND'EM comme maître d'œuvre.

Après l'établissement de diverses versions du projet tout au long de l'année 2023, ce dernier a fait l'objet de différentes modifications en 2024 afin de prendre en compte d'une part, les récents événements survenus au sein du club de football et d'autre part, les possibles synergies avec le club de football de Truchtersheim.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le nouveau projet de construction au stade Avant-Projet Définitif (APD).

M. le Maire propose de déconstruire le bâtiment actuel et de construire une nouvelle infrastructure d'une surface de 335 m² dans le respect de la réglementation PMR et incendie.

Le budget prévisionnel des travaux de démolition, désamiantage et construction neuve est estimé à 1 062 227 € HT. A cette enveloppe se rajoute le coût des équipements de cuisine, non compris dans la mission de maîtrise d'œuvre et évalué à 38 000 € HT.

Ce projet sera présenté en vue de soutiens financiers.

Le plan de financement se décompose comme suit :

COUT TOTAL DU PROJET :

1 062 227 € HT de travaux
38 000 € HT d'équipements
131 716 € HT de maîtrise d'œuvre

TOTAL : 1 231 943 € HT

FINANCEMENT DU PROJET :

564 741 € HT Inscrits au budget primitif 2024
369 583 € HT DETR (30%)
184 791 € HT Fonds d'Aide au Football Amateur (15%)
112 828 € HT Région Grand Est pour la construction des vestiaires (15%)

TOTAL : 1 231 943 € HT

La totalité du montant étant prise sur fonds libres.

Le conseil municipal, après échanges de vue et délibération, décide à l'unanimité :

- de procéder à la réalisation du projet de construction d'un club-house à Pfettisheim,
- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- de voter les crédits nécessaires qui seront inscrits au budget de l'exercice 2024,
- que s'appliquera la procédure légale des marchés publics,
- d'autoriser M. le Maire à déposer et à signer les documents d'urbanisme relatifs à la réalisation de ce projet,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant au dit projet de travaux (appel d'offres, signature des marchés, ...)
- de solliciter Monsieur le Préfet de la Région Grand Est dans le cadre d'une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) afin d'alléger la charge communale,
- de solliciter la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur dans le cadre d'une demande de subvention,
- de solliciter Monsieur le Président de la Région Grand Est dans le cadre d'une demande de subvention.

**05-OBJET : COUVERTURE DU BOULODROME DE
TRUCHTERSHEIM : FIXATION DE L'ENVELOPPE
APD**

Monsieur le Maire a été sollicité par le club de pétanque loisirs de Truchtersheim pour la mise en œuvre d'une couverture sur les terrains de jeux situés à côté des vestiaires du club de football rue Godofredo Perez.

Une mission d'accompagnement pour la maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée le 2 mai 2024 au bureau d'architecture DOSSMANN de Wingersheim, sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux arrêtée initialement à 141 000 € HT.

Le projet a fait l'objet de plusieurs échanges avec le club mais aussi avec les membres de l'AVTP. Des investigations ont également été conduites sur le terrain avec le SDEA pour définir les possibilités de raccordement au réseau d'eau pluviale de cette future structure.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet au stade APD (avant-projet définitif) pour lequel la nouvelle enveloppe financière est évaluée à 158 000 €HT soit une augmentation de 12 %.

Le conseil municipal, après échanges de vue et délibération, décide à l'unanimité :

- de procéder à la réalisation du projet de couverture du boulodrome de Truchtersheim,
- d'approuver le projet présenté au stade APD,
- d'approuver l'enveloppe de travaux au stade APD fixée à 158 000 €HT,
- de voter les crédits nécessaires qui seront inscrits au budget de l'exercice 2024,
- d'autoriser M. le Maire à déposer et à signer les documents d'urbanisme relatifs à la réalisation de ce projet,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant au dit projet de travaux (appel d'offres, signature des marchés, ...).

**06-OBJET : CONVENTION DE PARTICIPATION DES
ARBORICULTEURS POUR LA MISE EN ŒUVRE
D'UNE CLOTURE**

M. le Maire rappelle la délibération, prise le 06 mai 2024, concernant la mise à disposition de l'association des arboriculteurs de Truchtersheim, d'une parcelle destinée à recevoir un verger.

L'association propose de participer financièrement à la mise en œuvre d'une clôture autour de ce nouvel espace de plantation d'arbres fruitiers. Le montant de la fourniture du matériel nécessaire à ces travaux s'élève à 1057,50 € HT.

Après délibération, le conseil municipal décide, avec 23 voix pour et 4 abstentions (Catherine ROBICHON, Marc WENDLING, Jean-Paul ZIMMERMANN et Béatrice DEBES) :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'association des arboriculteurs de Truchtersheim fixant le montant de leur participation à la réalisation de ces travaux à hauteur de 1057,50 €.

**07-OBJET : CONVENTION DE TRANSMISSION
ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE - AVENANT 1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat signée en date du 9 novembre 2016,

Considérant la possibilité d'étendre la transmission électronique des actes soumis à contrôle de légalité au domaine des marchés publics,

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de procéder à la transmission électronique des documents relatifs aux marchés publics de la collectivité
- autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention signée le 9 novembre 2016 pour la télétransmission des marchés publics avec les services de la Préfecture du Bas-Rhin.

**08-OBJET : BUDGET COMMUNAL - DECISION
MODIFICATIVE - OUVERTURE DE CREDITS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en raison de dépenses non identifiées lors du vote du budget primitif, notamment les avances, il y a lieu de revoir les crédits pour les chapitres 21 et 23.

Pour permettre les écritures de régularisation, des crédits complémentaires au budget 2024 doivent par conséquent être votés. Dès lors, Monsieur le Maire propose les décisions modificatives suivantes :

SECTION INVESTISSEMENT

En DEPENSES

Chapitre 21 – Art. 2111 – Terrains nus	- 110 000,00 euros
Chapitre 23 – Art. 238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 110 000,00 euros

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de voter les crédits complémentaires au budget 2024,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

**09-OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION MASKEB**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 € (trois cents euros) à l'association MASKEB (Mission d'Aide de Saint Konrad pour l'Enfance au Burundi) de Truchtersheim pour la mise en œuvre d'actions caritatives en faveur des enfants défavorisés du Burundi.

Les crédits sont inscrits au budget 2024.

DIVERS

Le Maire,
Justin VOGEL

La secrétaire de séance,
Marie-Laure
RAYMONDEAUD-CASTANET